

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 1277-20041102



Rapport annuel

[2 0 0 3 | 2 0 0 4]

Ordre des médecins
vétérinaires du Québec



Québec, juin 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec m'a remis son rapport d'activités pour l'année 2003-2004.

Il est conforme au règlement concernant les normes sur la confection et le contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Saint-Hyacinthe, juin 2004

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles du Québec

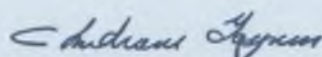
Monsieur le Ministre,

Nous vous transmettons le rapport des activités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'année 2003-2004.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,



Christiane Gagnon, D.M.V.

Saint-Hyacinthe, juin 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

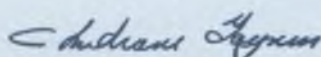
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, de vous soumettre le rapport des activités de notre organisme pour l'année 2003-2004.

Il est conforme au règlement sur les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La présidente,



Christiane Gagnon, D.M.V.

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	C2
Énoncé de mission	C3
Rapport de la présidente	2
Rapport du directeur général et secrétaire	4
Administrateurs du Bureau, du comité administratif et personnel de l'Ordre	5
Rapport du syndic	6
Bureau et comité administratif	8
Discipline	9
Révision des plaintes	9
Conseil d'arbitrage des comptes	10
Médicaments	10
Reconnaissance du mérite	10
Rémunération	10
Rapport de la direction des communications	11
Revue	11
Rapport du développement professionnel	12
Inspection professionnelle	13
Congrès	14
Admission	14
Spécialistes	15
Formation en médecine vétérinaire	15
Rapport des comités ad hoc	16
Antibiorésistance	16
Loi 169	16
Techniciens en santé animale	16
Tableau des membres	17
Statistiques	18
Rapport des vérificateurs et états financiers	19
Programme d'assurance responsabilité professionnelle	30



PRÉSIDENCE

Dans une société aux attentes à juste titre fort exigeantes à l'égard des ordres professionnels, l'Ordre demeure rigoureusement axé sur ses devoirs et responsabilités envers le public et met tout en œuvre pour améliorer la qualité de ses services.

À ce pôle réglementaire, assumé avec rigueur et détermination par les administrateurs, se greffe un important rôle communautaire de la profession au sein de la société québécoise, dans lequel l'Ordre n'hésite pas à s'investir.

VOLET RÉGLEMENTAIRE

Contrôle de la qualité de l'exercice

L'Ordre veille à adapter sa réglementation à l'évolution des pratiques et des attentes du public.

Bien que cette mise à jour soit un chantier perpétuel, l'Ordre se réjouit d'avoir au cours du présent exercice, conduit de front plusieurs projets de règlements dont l'aboutissement est, soit imminent, soit en phase intensive d'échanges auprès des instances gouvernementales.

Le nouveau *Code de déontologie* tout juste déposé à la *Gazette officielle*, intègre légalement la notion de la Relation client - vétérinaire - patient; il autorise, sous la directive du médecin vétérinaire, les propriétaires ou gardiens des animaux à exercer certains actes vétérinaires, sous réserve de certaines conditions.

Le nouveau Code comporte par ailleurs des dispositions relatives à la levée du secret professionnel pour assurer la protection des personnes ainsi qu'au droit d'accès et de rectification à son dossier par le client du professionnel.

L'Ordre, à l'instar d'une douzaine d'autres, a déjà transmis à l'Office des professions, son projet de *Règlement sur l'exercice en société*; ce règlement autorisera les médecins vétérinaires à exercer en société leur profession en mode unidisciplinaire, selon certaines conditions, dont la détention exclusive par les médecins vétérinaires des actions assorties de droit de vote.

Confiant, après plus de dix ans de revirements, de voir enfin réglementer les actes délégués aux techniciens en santé animale, l'Ordre a soumis un projet de règlement entièrement refondu, sur l'autorisation d'actes à des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires, conforme aux attentes exprimées par l'Office des professions.

Dans un contexte de développement effervescent de la profession vétérinaire, l'Ordre a transmis à l'Office une demande de reconnaissance de seize nouvelles spécialités vétérinaires à intégrer à son *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste* qui en reconnaît six actuellement.

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de sa surveillance de l'exercice, le Bureau, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle (CIP), a adopté une définition de la compétence professionnelle.

« La compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire se mesure par l'étendue de :

- ses connaissances dans les champs de pratique où il exerce;
- sa capacité d'utiliser avec habileté ses connaissances;
- sa capacité de bien administrer sa pratique;
- sa capacité de juger les limites de sa compétence et d'en informer ses clients;
- sa capacité à élaborer ses dossiers et à mener à bonnes fins ses mandats;
- ses capacités intellectuelles et physiques;

L'incompétence professionnelle se mesure par le manquement continu ou répété de la part du professionnel à maintenir l'un ou l'autre de ces critères. »

Ce nouvel outil permettra au CIP d'objectiver davantage ses rapports de visite tout en ciblant avec une meilleure équité les professionnels à risque.

Le projet de refonte de la *Loi sur les aliments et drogues* proposé par Santé Canada a galvanisé l'Ordre à faire valoir avec vigueur son point de vue spécifique sur plusieurs aspects relatifs à l'encadrement législatif du médicament vétérinaire.

Il a notamment demandé que plusieurs des dispositions de la législation québécoise relative aux médicaments, qui se distingue favorablement par son contenu et son unicité à travers le Canada, soient intégrées à la nouvelle loi fédérale.

Toujours dans le dossier des médicaments, l'Ordre s'est investi substantiellement par le biais de groupes de travail, de conférences ou d'articles, dans plusieurs questions de qualité et d'éthique relatives à la prescription des médicaments vétérinaires, dont l'usage des magistrales et des ingrédients pharmaceutiques actifs, l'ordonnance hors homologation, la résistance aux antimicrobiens et la pharmacovigilance.

VOLET COMMUNAUTAIRE

La vache folle

La crise de la vache folle (encéphalopathie spongiforme bovine) a créé à l'Ordre une tempête médiatique sans précédent. Cet événement désastreux à plusieurs égards, s'est avéré une opportunité de révéler au public et aux instances gouvernementales le rôle crucial de la profession vétérinaire en santé publique.

Le professionnalisme, la maîtrise et l'engagement dont ont fait preuve plusieurs médecins vétérinaires interpellés par cette crise sans précédent méritent notre respect et notre admiration.

Commission parlementaire sur les nouveaux enjeux en sécurité alimentaire

La tenue par le gouvernement du Québec d'une Commission sur les nouveaux enjeux en sécurité alimentaire fut l'occasion pour l'Ordre de rappeler aux décideurs l'expertise incontournable et le rôle clé des médecins vétérinaires en matière de sécurité alimentaire et de santé publique.

L'Ordre a notamment proposé un resserrement des contrôles réglementaires pour contrer la circulation illégale des médicaments et prévenir les risques de résidus dans les aliments.

Il a réitéré sa position très ferme à l'effet que tous les abattoirs du Québec soient sous inspection vétérinaire de telle sorte que toute viande vendue au Québec soit une viande inspectée.

Dans un objectif de gestion efficace de la qualité des aliments, l'Ordre s'est résolument déclaré en faveur de l'instauration de programme de type HACCP tout au long de la chaîne alimentaire, de la ferme à la table, de même que pour un système de traçabilité dans toutes les productions animales. L'Ordre a par ailleurs revendiqué un investissement accru dans les laboratoires de diagnostic du MAPAQ ainsi que dans les institutions de recherche.

Bien-être animal

L'Ordre s'est considérablement investi par le biais notamment de l'organisme ANIMA-QUÉBEC afin que soient mis en vigueur les amendements à la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, relatifs à la sécurité et au bien-être des animaux.

Au terme de cet exercice, l'Ordre se réjouit de l'annonce de la ratification imminente d'une entente visant à mettre en vigueur ces amendements adoptés à l'unanimité par le gouvernement, il y a plus d'une décennie.

La participation à une conférence mondiale sur le bien-être animal tenue sous l'égide de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) a permis de militer en faveur de l'intégration par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) de mesures relatives au bien-être animal dans le commerce international et de réclamer que toutes les Facultés de médecine vétérinaire du monde incorporent une formation en bien-être animal et en éthique à tous les échelons de leur programme académique.

Relève en médecine vétérinaire

Dans un contexte de pénurie appréhendée de médecins vétérinaires, particulièrement dans le secteur des productions animales, l'Ordre participe systématiquement par voie de ses délégués, au processus de sélection des candidats à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Il continue par ailleurs ses efforts au sein du comité sur la relève, comité mixte de partenaires visant à identifier des pistes de solution à cette problématique reconnue hélas comme universelle.

VOLET ADMINISTRATIF

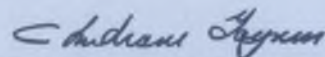
Service amélioré au public et aux membres

L'investissement majeur dans le développement d'une nouvelle base de données actuellement en cours vise à améliorer substantiellement l'accès, la nature et la qualité de l'information disponible au public et aux membres.

Les activités courantes et les réalisations stratégiques d'un ordre professionnel, largement sollicité et toujours sujet aux aléas de l'actualité, requièrent l'appui compétent et indéfectible de la direction générale et de son personnel.

Tout au cours de cet exercice, les administrateurs du Bureau et les membres des comités ont fait preuve d'un remarquable dévouement; leur expertise, conjuguée à leur loyauté à la mission de l'Ordre en font les piliers de notre organisation.

Tous, ils méritent les remerciements et la reconnaissance de leur profession, qu'il me fait plaisir de leur témoigner au nom de tous les médecins vétérinaires du Québec.



Dre Christiane Gagnon
Présidente



DIRECTION GÉNÉRALE

L'année 2003-2004 concrétise la transition entre la fin du centenaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) et le début du second. Des événements hors du commun ont propulsé la profession à l'avant-scène de la gent médiatique. Plus que jamais la sécurité et la santé

publique sont apparues prioritaires aux yeux de la population québécoise. Malgré de récents contingents tels la vache Folle et la grippe aviaire, la communauté vétérinaire a su relever les défis avec brio.

C'est avec énormément de fierté et de satisfaction que nous vous présentons les résultats de l'exercice 2003-2004 dans le présent rapport.

Sans négliger sa mission première de la protection du public, l'OMVQ s'est acquitté de nombreux projets. Il a collaboré à toutes les tribunes qui le concernaient.

La version modifiée du *Code de déontologie* des médecins vétérinaires a officiellement été publiée à la *Gazette officielle du Québec* au début mars 2004. Parallèlement, le règlement d'autorisation d'actes aux techniciens en santé animale a été élaboré et transmis à l'OPQ. Au moment d'écrire ces lignes, ce projet novateur était toujours sous étude.

D'autre part, la rédaction du règlement autorisant l'exercice de la profession vétérinaire au sein d'une société a été complétée comme prévu et le projet a été transmis au début de l'automne dernier à l'Office.

En l'absence de finissants à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 2003, l'admission à l'exercice concentrait davantage ses activités à l'analyse de dossiers de candidats étrangers.

C'est sous le signe de la transition qu'ont évolué les communications au cours de la dernière année. Changement de titulaire en début d'exercice, phase intensive d'élaboration d'une nouvelle base de données des membres, moyens de communication en évolution et de nombreux projets permettent d'espérer à moyen terme des améliorations significatives.

Des rencontres régionales avec des groupes restreints de membres ont permis des échanges personnalisés avec la présidence et la direction générale. Ces rencontres bénéfiques à plusieurs égards se poursuivront au cours de la prochaine année.

Au plan de la gestion des ressources financières, l'OMVQ termine son année financière 2003-2004 avec un excédent des dépenses sur les revenus de 50 500 \$ conforme ainsi au chiffre d'affaires budgété. Les revenus globaux ont été supérieurs de 55 000 \$ pour une différence de 3,7 % alors que les dépenses ont été supérieures de 55 000 \$ pour une différence de 3,6 %. L'avoir des membres s'établit ainsi à 521 000 \$.

Globalement, l'excédent des dépenses sur les revenus de 50 500 \$ ne présente aucun écart significatif eu égard à la prévision établie. Les revenus supplémentaires obtenus proviennent principalement des activités du congrès et des publicités pour une différence de 70 %. En contrepartie, bien que certaines rubriques de dépenses présentent un résultat inférieur au budget, les frais généraux d'administration, le congrès, ainsi que l'immeuble affichent des dépassements. Le développement de la nouvelle base de données informatique pour la gestion du tableau des membres, en plus d'affecter le présent résultat influencera les deux prochains exercices financiers.

La dette immobilière à long terme s'établissait à la fin de l'exercice à 281 000 \$. La valeur nette comptable de l'actif immobilier, amortissement inclus, était de 700 000 \$. L'évaluation municipale était quant à elle, à 695 500 \$.

Le résultat de l'exercice financier du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle témoigne d'un résultat conforme aux importantes décisions prises par le Bureau au cours de la dernière année. L'expérience acquise augure positivement pour la constitution du Fonds de stabilisation des primes.

Nous vous invitons à consulter les autres pages de ce rapport afin de constater l'ampleur du travail accompli durant le présent exercice.

Le mérite de toutes ces réalisations revient d'emblée à tous les collaborateurs et employés(es) de l'OMVQ qui, encore cette année, ont effectué un travail d'une qualité indéniable.

Réjean Pedneault, Adm.A.
Directeur général et secrétaire

ADMINISTRATEURS DU BUREAU POUR L'EXERCICE 2003-2004

Présidente :
 Région de l'Est :
 Région de Québec :
 Région Mauricie, Bois-Francs et Estrie :

Région de Montréal :

Région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue :
 Région Chaudière-Appalaches :
 Région Laval et Lanaudière :
 Région Montérégie :

Administrateurs nommés :

Dre Christiane Gagnon
 Dre Nancy Morin
 Dre Denise Tousignant
 Dr Roch Bourassa
 Dr Claude Pigeon
 Dre Céline Lavallée
 Dre Jadwiga Poray-Wybranowska
 Dr Georges Lemire
 Dr Christian Cloutier
 Dr Alain Laperle
 Dr Luc Breton
 Dr André Desrochers
 Dr Yves Gosselin
 Dr Roger Sauvé
 M. Bernard Drouin
 M. Benjamin Teitelbaum / M. Paul-André Dorval
 Mme Andrée Tremblay



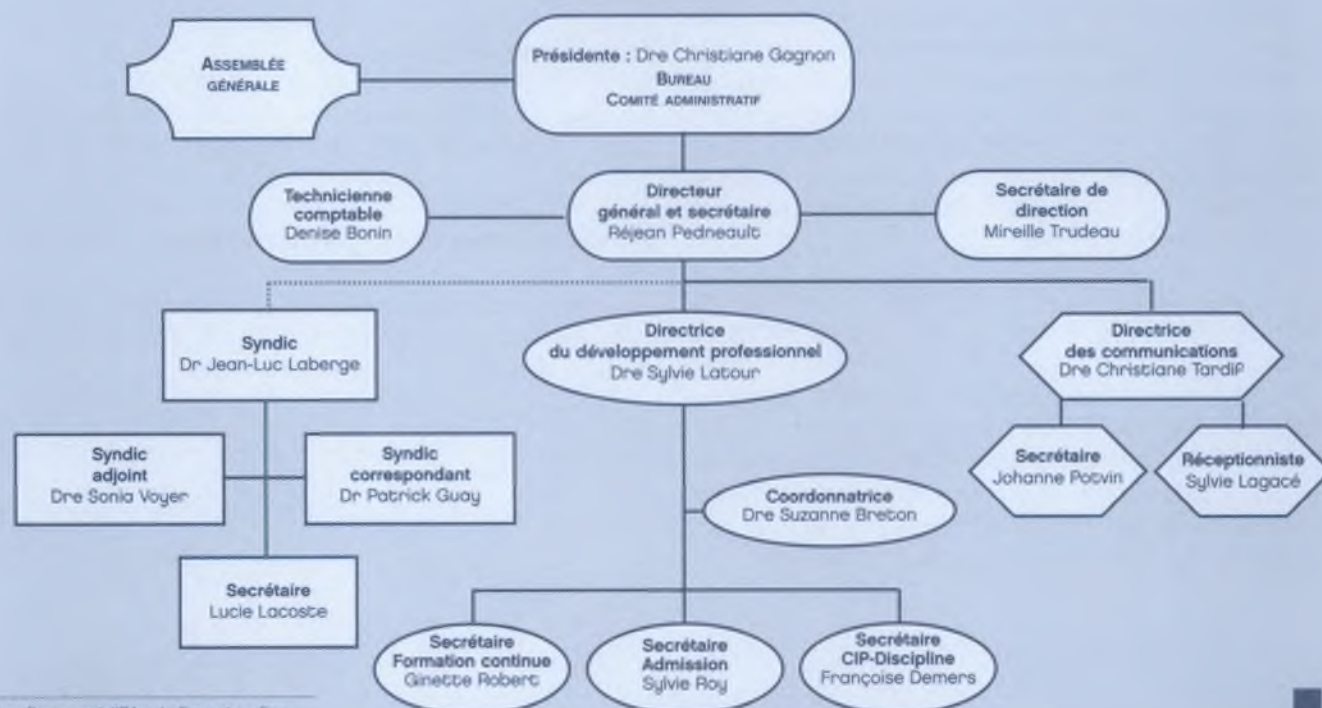
ADMINISTRATEURS DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU 31 MARS 2004

Présidente :
 1^{er} vice-président :
 2^e vice-président :
 Administratrice :
 Administratrice nommée :

Dre Christiane Gagnon
 Dr Roch Bourassa
 Dr Luc Breton
 Dre Céline Lavallée
 Mme Andrée Tremblay



PERSONNEL DE L'ORDRE



* Les lignes pointillées indiquent un lien administratif

BUREAU DU SYNDIC

Sa composition

Dr Jean-Luc Laberge, syndic
Dre Sonia Voyer, syndic adjoint
Dr Patrick Guay, syndic correspondant
Mme Lucie Lacoste, secrétaire

Mandat

Conformément à son mandat, le syndic veille à faire respecter le *Code des professions* ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements*.

À la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires et ses règlements*, le syndic ou la syndic adjointe peut faire enquête conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic peut alors décider de porter, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, une plainte devant le comité de discipline. Il peut aussi, selon les conclusions de l'enquête, référer le cas au comité d'inspection professionnelle ou, conformément à l'article 123.6 du *Code des professions*, tenter de concilier les parties.

Il doit en outre procéder à la conciliation des comptes, conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet.

Bilan des activités

Dans le cadre de ce mandat, nous avons répondu à des demandes de renseignements, des demandes d'enquête et à des demandes de conciliation de comptes. Nous avons selon le cas, ouvert des dossiers, procédé à des enquêtes, à des conciliations de litiges et à des conciliations de comptes, porté des plaintes devant le comité de discipline et enfin, obtenu des sanctions contre les intimés.

Entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004, nous avons complété 16 enquêtes commencées durant l'exercice précédent. Nous avons reçu 1700 appels téléphoniques dont 173 demandes d'enquête et cinq demandes de conciliation. Parmi les 173 demandes d'enquête, 58 ont été écartées dès la préenquête, faute d'infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les médecins vétérinaires* ou à ses règlements, tandis que 115 ont débouché sur une ouverture de dossier d'enquête.

De ces 115 dossiers :

- 1) 105 ont été fermés sans être présentés devant le comité de discipline dont :
 - 1 a été transmis au comité d'inspection professionnelle;
 - 32 ont donné lieu à des avertissements, des recommandations ou des avis de non-conformité aux médecins vétérinaires concernés;
 - 3 ont été fermés à la suite d'engagements pris par les médecins vétérinaires concernés;
 - 52 sont encore à l'étude;
 - 17 ont été fermés après que nous ayons conclu que la situation ne justifiait pas le dépôt d'une plainte disciplinaire. Quatre de ces décisions ont été portées devant le comité de révision et 13 acceptées sans révision.
- 2) 7 ont donné lieu au dépôt d'une plainte disciplinaire pour dérogation à la *Loi* et aux règlements.
- 3) 3 ont été fermés à la suite d'une conciliation.

Dans le dernier rapport annuel, nous faisons mention d'une cause en suspens en attente de la décision du Tribunal des professions.

Après que le Tribunal des professions lui eût refusé la permission d'en appeler, l'intimé a porté ses demandes devant la Cour supérieure du Québec, puis la Cour d'appel du Québec et enfin, devant la Cour suprême du Canada qui, le 22 mai 2003, a refusé la demande d'autorisation d'appel. Cette cause sera donc débattue au fond sous peu devant le comité de discipline.

Conciliation de comptes

Sur les cinq demandes de conciliation de comptes, deux ont donné lieu à une entente et trois ont échoué.

Provenance des demandes d'enquête

De ces 115 dossiers, 39 demandes d'enquête provenaient des membres, 75 du public et une du comité d'inspection professionnelle.

Exercice illégal de la médecine vétérinaire

Un dossier a été fermé à la suite d'un avertissement.

Dans le dossier en attente de procès au 31 mars 2003, l'intimé a été reconnu coupable et sanctionné.

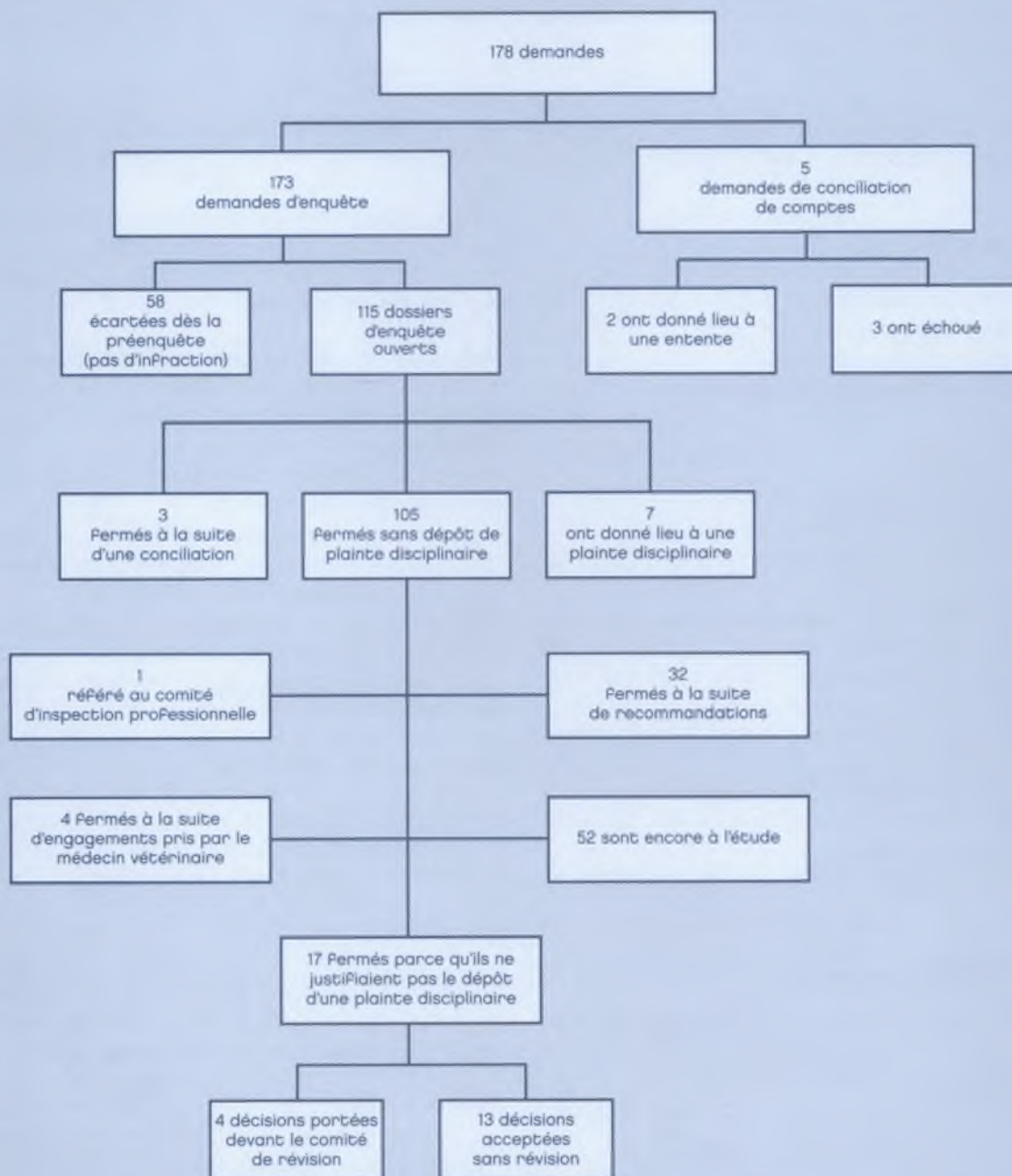
Quatre dossiers ont été fermés.

Vente illégale de médicaments vétérinaires

Un dossier a été fermé à la suite d'un avis de non-conformité.

Dr Jean-Luc Laberge
Syndic

TABLEAU DES ACTIVITÉS



■ BUREAU ET COMITÉ ADMINISTRATIF ■

Le Bureau définit les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires et à l'application des dispositions du *Code des professions* et de la *Loi sur les médecins vétérinaires*. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le comité administratif, élu annuellement parmi les administrateurs du Bureau, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu cinq réunions régulières. Le comité administratif a tenu cinq réunions régulières et une réunion extraordinaire.

Les faits saillants de la période tels que soulignés dans les résolutions adoptées se résument comme suit :

Admission à l'exercice

Octrois de permis permanent	4
Octrois de permis temporaire	47
Octrois de certificat de spécialiste	2
Reconnaitances d'équivalence de diplôme	39

Administration

- Adoption des états financiers 2002-2003;
- adoption du budget 2003-2004 et 2004-2005;
- choix de la date, de l'endroit et de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres;
- recommandation d'augmenter la cotisation annuelle des membres;
- reconduction du mandat de la firme Prometric pour la surveillance des examens d'admission;
- maintien du programme collectif d'assurance médicaments avec SSQ-Vie;
- renouvellement du programme d'assurance responsabilité professionnelle avec le groupe La Capitale assurances générales inc.;
- renouvellement de contrats de service avec divers fournisseurs.

Comités et nominations

- Nomination au poste de directrice des communications;
- nomination au poste de syndic adjointe;
- administratif : élection de quatre administrateurs;

- assurance responsabilité professionnelle : reconduction du président et d'un membre;
- conciliation et arbitrage des comptes : reconduction d'un membre;
- discipline : reconduction de trois membres;
- inspection professionnelle : reconduction d'un membre et de trois enquêteurs-experts, nomination d'un membre et d'une inspectrice-conseil;
- médicaments : reconduction de cinq membres;
- reconnaissance du mérite : nomination du président et reconduction de trois membres;
- rémunération : reconduction d'un membre;
- révision des plaintes : reconduction du président et de quatre membres;
- spécialistes : reconduction du président et de six membres;
- reconduction d'un délégué et d'un délégué substitut au CIQ.

Prix et médaille

- Attribution de la médaille de saint Éloi au docteur Paul Cusson et, à titre posthume, au docteur Serge Dea;
- présentation de la candidature du docteur Sylvain Quessy pour le prix Mérite du CIQ.

Règlements et normes

- Adoption du programme d'inspection professionnelle pour l'année 2003-2004;
- adoption de modifications aux *Normes minimales d'exercice*;
- adoption de la *Définition de la compétence professionnelle*;
- adoption du Règlement modifiant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes*;
- adoption d'un projet de règlement pour la délégation d'actes vétérinaires;
- adoption d'un projet de règlement sur l'exercice de la profession en société.

Surveillance de l'exercice

Imposition de stage de perfectionnement	1
Poursuite pour pratique illégale	0
Radiation du tableau des membres	2

Divers

- Présentation d'un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation sur les nouveaux enjeux en sécurité alimentaire au Québec;
- transmission à Santé Canada des recommandations et commentaires de l'Ordre sur la refonte de la *Loi sur les aliments et drogues*.

■ DISCIPLINE ■

Membres

Me Micheline Leclerc / Me France Bergeron, présidente
 Dre Élise Coutu
 Dr Jean-Paul LaFerrière
 Dre Brigitte Lasnier
 Dr Camille Moore
 Dr Julien Rompré
 M. Réjean Pedneault, secrétaire
 Mme Françoise Demers, secrétaire substitut
 Mme Sylvie Roy, secrétaire substitut

Réalisations

Le comité a tenu onze audiences durant l'année.

Activités

Six médecins vétérinaires ont été cités à comparaître devant le comité de discipline et ont fait l'objet de plaintes composées des infractions suivantes :

Article Nombre

Code des professions

- actes incompatibles	59,2	2
- entrave au travail des inspecteurs-conseils du comité d'inspection professionnelle	114	1
- manœuvres interdites	114	3
Total :		6

Code de déontologie

- action irresponsable et indigne	3	1
- non-respect des normes de pratique	4	4
- non-respect des normes de pratique	4,1	4
- non-respect des normes de pratique	4,2	1
- ne pas avoir eu une connaissance complète des faits	9,2	5
- vente de médicaments sans ordonnance	9,8	1
- disponibilité et diligence	11	1
- non-respect d'une autorisation d'une cliente	27	1
- honoraires pour actes non dispensés	45,4	1
- atteinte à la bonne foi du syndic	47	2
Total :		21

Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires

- tenue des dossiers non conforme ou incomplète	5	3
---	---	---

Règlement sur les ordonnances

- aucune ordonnance	3	1
---------------------	---	---

Des six plaintes portées au comité de discipline, toutes les décisions ont été rendues.

Les sanctions imposées sont réparties comme suit :

Amendes de 600 \$:	5
Amende de 800 \$:	1
Amende de 1 000 \$:	1
Amendes de 1 200 \$:	3
Amende de 5 000 \$:	1
Réprimandes :	4
Radiation provisoire :	1
Radiations pour six mois :	2
Radiation pour un an :	1
Radiation pour sept ans :	1

■ RÉVISION DES PLAINTES ■

Membres

Dr Jean Piérard, président
 Dre Johanne Bernard
 Mme Ginette Bérubé
 Dr Robert Dodier
 Dr Pierre Martin
 Mme Johanne Valois

Mandat

En vertu du *Code des professions* le comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte devant le comité de discipline.

Réalisations

Le comité a tenu trois réunions et traité quatre demandes.

Dans les quatre cas, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

■ CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES ■

Membres

Dr Gaston Provencher, arbitre
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx

Mandat

Le conseil d'arbitrage des comptes entend les parties et reçoit leur preuve ou constate leur défaut. Il peut maintenir ou diminuer le compte en litige, déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit et statuer sur le montant que le client a reconnu devoir et qu'il a transmis avec sa demande d'arbitrage.

Réalisation

Aucune cause n'a été entendue au cours de cet exercice.

■ MÉDICAMENTS ■

Membres

Dr Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Richard Bourassa
Dr Ghislain Hébert
Dr Alain Villeneuve
Dre Sonia Voyer

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et Formule, s'il y a lieu, des recommandations au Bureau quant aux positions à adopter.

Réalisations

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

L'objectif de cette réunion était d'analyser, avec l'appui de représentants de Santé Canada, le projet de *Renouveau législatif en matière de protection de la santé* qui remplacerait la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Partie 1 de la Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur la quarantaine* et la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations*.

Sur proposition du comité, le Bureau de l'Ordre a transmis à Santé Canada ses commentaires et recommandations relatives à la nouvelle *Loi sur la protection de la santé au Canada*.

De plus, le président du comité et les dirigeants de l'Ordre ont participé à une réunion d'échanges sur des sujets d'actualité avec des représentants de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

■ RECONNAISSANCE DU MÉRITE ■

Membres

Dr Luc Breton / Dr Roch Bourassa, président
Dr Paul Baillargeon
Dr Norbert Bonneau
Dr Raynald Savaria

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre.

Réalisations

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a recommandé deux candidatures aux administrateurs du Bureau pour l'attribution de la médaille de saint Éloi, prix reconnaissant l'œuvre de l'ensemble d'une vie professionnelle.

■ RÉMUNÉRATION ■

Membres

Dre Denise Tousignant, présidente
Dr Yves Gosselin
Mme Andrée Tremblay

Mandat

Le comité a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général et de faire les recommandations au Bureau quant à leur traitement. Il recommande aussi au Bureau la rétribution à consentir à la présidence.

Réalisations

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Le comité a pris connaissance des évaluations et des conditions salariales de l'ensemble du personnel de l'Ordre. Il a procédé à la révision de la politique de rémunération pour les prochaines années et la révision globale des échelles salariales et des salaires du personnel pour les termes 2003-2004 et 2004-2005.

COMMUNICATIONS

La direction des communications a pour mandat de diffuser le plus efficacement possible l'information d'intérêt pour les membres de l'OMVQ. Elle doit également assurer le maintien d'une relation continue et efficace avec les différents médias qui sollicitent l'opinion de l'Ordre sur des sujets d'actualité.

Avec six parutions par année, le journal *Le Vétérinaire* demeure toujours le moyen par excellence de diffusion directe de l'information aux médecins vétérinaires. Une présentation dynamique et un contenu soigné, incitent à la fidélisation nos commanditaires.

Outre son importante contribution au rayonnement mondial de la profession vétérinaire du Québec, la revue, *Le Médecin Vétérinaire du Québec*, avec quatre numéros par année, remplit sa mission de formation continue et d'outil de référence. Plusieurs questionnaires complétés sont en effet acheminés annuellement au secrétariat de la formation continue pour reconnaissance.

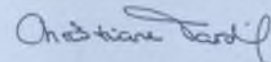
Le site Internet, dont l'achalandage est en constante évolution, s'avère une source d'informations aisément accessible pour les internautes. Plus de 650 membres ont activé leur mot de passe pour avoir accès à la section réservée du site.

L'envoi massif de courriels est devenu une façon efficace et rapide de joindre près de 1200 membres. L'information nécessitant une transmission immédiate est ainsi diffusée dans les meilleurs délais.

Parmi les divers événements chapeautés par la direction des communications, soulignons entre autres, deux activités marquantes.

Le tournoi de golf, tenu en marge de l'assemblée générale annuelle, a connu un vif succès grâce à la participation des médecins vétérinaires, amis et commanditaires.

D'autre part, le Salon des exposants au congrès annuel, animé du dynamisme des participants et organisateurs, a contribué à perpétuer la mission de rassembleur de la communauté vétérinaire.



Dre Christiane Tardif
Directrice des communications

■ REVUE ■

Membres

Dr Jean Piérard, rédacteur en chef
Dr André Bisillon, rédacteur
Dr Claude Pigeon, rédacteur
Dre Suzanne Breton, coordonnatrice du développement professionnel

Mandat

Le comité a pour mandat de publier chaque année quatre numéros de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec*. La revue, produite conjointement avec la Faculté de médecine vétérinaire, renseigne les médecins vétérinaires québécois sur les récents développements scientifiques.

La revue est répertoriée dans une dizaine de catalogues internationaux. De plus, elle est échangée, via la bibliothèque de la Faculté, avec plus de 70 autres revues à travers le monde.

Réalizations

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Au cours de l'exercice 2003-2004, trois numéros, dont deux doubles, de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* ont paru. Les thèmes développés ont été : *Échographie*, numéro double avec Renée Léveillé, D.M.V., *Les petits ruminants*, numéro double avec Pascal Dubreuil, D.M.V. et *La gestion des plaies* avec Christine Théoret, D.M.V.

Plus de 190 questionnaires de formation à distance ont été retournés pour correction et compilation aux fins de crédits de formation continue.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La direction du développement professionnel est responsable de la plupart des dossiers relatifs à la qualité de l'exercice de la profession, soit l'admission à l'exercice, l'inspection professionnelle, la formation continue, le congrès annuel, la formation en médecine vétérinaire, les spécialistes et, au besoin, tout autre sujet pertinent au développement professionnel.

Après seulement trois années d'existence, le développement professionnel est maintenant bien rodé. En effet, l'établissement de politiques précises de fonctionnement a permis au personnel permanent de l'Ordre de gérer les demandes de façon équitable et plus rapidement. Cette amélioration se reflète par une disponibilité accrue pour répondre aux interrogations des membres par rapport aux exigences de formation continue, aux *Normes minimales d'exercice* ou toute autre question à caractère professionnel.

Parmi ses différentes responsabilités, le développement professionnel supervise la formation continue. Cette tâche consiste à :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation et du degré de satisfaction des membres face à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue, en tenant à jour la fiche personnelle de chacun d'eux et en faisant les suivis nécessaires;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (vidéocassettes, recueils, questionnaires de la revue).

La direction du développement professionnel prend la majorité des décisions qui concernent la formation continue. Si nécessaire, avant de modifier la politique de formation continue obligatoire de l'Ordre, elle consulte les associations et autres personnes-ressources, puis fait des recommandations au comité administratif ou au Bureau.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire* a été mis à jour. Celui-ci a été expédié aux membres au moment du renouvellement de la cotisation. La principale modification qui a été apportée est l'obligation, pour les médecins

vétérinaires détenteurs d'un certificat de spécialiste, d'assister à un congrès ou à son équivalent, dans leur spécialité ou dans une spécialité connexe, au moins une fois par période de trois ans. Ce changement a été adopté par les administrateurs du Bureau, sur recommandation du comité des spécialistes.

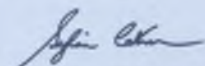
Afin d'informer les membres des sessions scientifiques données par les associations ou les organismes externes, le développement professionnel publie un babillard dans chaque parution du journal *Le Vétérinaire*.

Le congrès annuel de l'Ordre représente une importante activité de formation continue organisée par la direction du développement professionnel conjointement avec la direction des communications. Cette année, celui-ci a permis aux médecins vétérinaires présents d'inscrire jusqu'à 12 heures de formation continue à leur dossier respectif.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres. À ce jour, la vidéothèque de l'Ordre compte 179 titres avec questionnaires ainsi que 16 publications scientifiques. Plus de 299 médecins vétérinaires québécois se sont prévalus de cette opportunité, soit par la location de vidéocassettes (108 locations) ou par les questionnaires de la revue *Le Médecin Vétérinaire du Québec* (191 questionnaires retournés).

Les autres dossiers supervisés par la direction du développement professionnel sont décrits de façon plus détaillée dans les pages suivantes. Le bilan des activités réalisées au cours de cet exercice ne fait que renforcer la décision prise par la direction générale, au début des années 2000, de centraliser tous les dossiers relatifs à la qualité de l'exercice de la profession, en créant la direction du développement professionnel.

Évidemment, le développement professionnel est devenu ce qu'il est maintenant grâce à l'apport, le dévouement et le professionnalisme de toutes les personnes qui en font partie, c'est-à-dire le personnel, les membres des différents comités ainsi que les inspecteurs-conseils. Je tiens à les remercier sincèrement.



Dre Sylvie Latour
Directrice du développement professionnel

■ INSPECTION PROFESSIONNELLE ■

Membres

Dr Paul Desrosiers, président
Dre Brigitte Boucher
Dr Sylvain Forget
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dre Geneviève Rosseel/Dre Sarah Despatie
Dr Michel Turcotte
Dre Sylvie Latour, secrétaire
Dre Suzanne Breton, secrétaire substitut

Inspecteurs-conseils

Dre Diane Capistran
Dr Maurice Desrochers
Dr Raymond Éthier
Dre Julie Lamontagne/Dre Suzanne Lecomte

Enquêteurs-experts

Dr Paul Baillargeon
Dre Marie-Claude Bélanger
Dr Yvon Couture
Dre Martine Denicourt
Dre Marilyn Dunn
Dr Gilles Fecteau
Dre Manon Lécuyer
Dre Suzanne Milette
Dr Camille Moore
Dr Jean Moreau
Dr Claude Tremblay
Dr André Vrins

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le comité fait enquête sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au Bureau et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel.

Réalisations

Le comité a tenu six réunions régulières et une réunion d'orientation durant l'année. Au cours de la réunion d'orientation, le comité a également révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, pour lesquelles les inspecteurs-conseils avaient reçu des commentaires des médecins vétérinaires durant l'année.

Le comité a inspecté 401 médecins vétérinaires répartis dans 208 établissements vétérinaires. De ce nombre, 40 inspections constituaient des visites de contrôle.

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement la tenue des dossiers, l'aménagement d'un local pour la garde des animaux contagieux, les ordonnances incomplètes (omission de certains éléments), les mesures de sécurité en radiologie, la modernisation de la bibliothèque, la conservation des médicaments, le registre des substances contrôlées, l'emplacement de la pharmacie, le respect des normes pour l'appellation d'hôpital et les protocoles d'anesthésie et d'analgésie.

Le comité a effectué trois enquêtes particulières sur la compétence au cours de l'exercice 2003-2004. Aucune de ces enquêtes n'a entraîné l'imposition d'un stage de perfectionnement. Toutefois, sur recommandation du comité de discipline, un stage dans le domaine des animaux de compagnie a été imposé par le Bureau. Ce stage sera suivi d'une enquête particulière sur la compétence.

Deux médecins vétérinaires ont signé des engagements pour entreprendre une formation pratique individualisée dans le domaine des animaux de compagnie, afin de corriger certaines lacunes identifiées par le comité.

De plus, le comité a :

- étudié deux demandes de vérification provenant du syndic;
- émis un avis aux membres sur la conservation des substances contrôlées et la tenue d'un registre;
- transmis un dossier au syndic;
- assuré le suivi des recommandations jusqu'à l'obtention de toutes les pièces justificatives requises;
- assuré le suivi du respect du nombre de médecins vétérinaires à temps plein pour conserver l'appellation d'hôpital;
- surveillé la qualité des radiographies dans les établissements pour les animaux de compagnie;
- dressé la liste des médecins vétérinaires œuvrant dans les collèges d'enseignement;
- demandé l'avis d'un expert sur un protocole d'anesthésie;

- demandé l'avis du syndic sur le non-respect de l'utilisation des timbres de Pentanyl;
- vérifié les caractéristiques d'une lampe à haute intensité pour la lecture des radiographies;
- approuvé un document intitulé *Déclaration de l'inspecteur-conseil*, maintenant utilisé au moment des visites d'inspection;
- rencontré Me Jean-Pierre Bertrand, directeur de l'inspection professionnelle à la Chambre des notaires;
- recommandé au Bureau l'adoption d'une définition de la compétence professionnelle en médecine vétérinaire.

Au cours d'une réunion d'orientation, le comité a :

- dressé une liste d'éléments précis à vérifier durant la visite d'inspection afin d'évaluer la compétence d'un médecin vétérinaire;
- formé un sous-comité responsable de réviser l'enquête particulière sur la compétence dans le domaine des animaux de compagnie;
- évalué les établissements agréés actuellement sur la liste et décidé d'essayer de recruter de nouveaux établissements additionnels au moment des inspections régulières;
- révisé certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*;
- préparé le programme annuel d'inspection 2004-2005.

■ CONGRÈS ■

Membres

Dre Christiane Gagnon, présidente de l'OMVQ
 Dre Sylvie Latour, directrice du développement professionnel
 Dre Suzanne Breton, coordonnatrice du développement professionnel
 Dre Christiane Tardif, directrice des communications
 M. Réjean Pedneault, directeur général

Mandat

Le comité organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

Réalisations

Le comité a tenu une réunion officielle et plusieurs rencontres préparatoires durant l'année 2003.

Le congrès de l'Ordre s'est déroulé du 16 au 18 octobre 2003 à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe. De nouveau, l'événement a connu un très grand succès. En effet, plus de 353 congressistes ont participé au programme scientifique diversifié qui

touchait plusieurs aspects de la profession. En tout, 37 conférencières et conférenciers ont présenté des conférences dans cinq secteurs d'activité. De plus, le programme des techniciennes et techniciens en santé animale a également été très apprécié et a attiré 122 participants. Celui-ci comportait deux conférences présentées simultanément et répétées à deux reprises, avec une partie théorique et une partie pratique pour chaque sujet.

Le programme professionnel a traité de la Loi 169 et s'intitulait *L'exercice de la médecine vétérinaire au sein d'une société : une réalité à nos portes!* La conférencière, madame Monique Lemire, a su captiver son auditoire en expliquant d'une façon claire et pratique les avantages et inconvénients d'une telle loi pour les médecins vétérinaires. Par la suite, Me Guy Cournoyer, qui a rédigé le projet de règlement de l'Ordre à ce sujet, a pu présenter le contenu du projet et répondre aux questions des participants.

Le Salon des exposants a connu un succès comparable à celui de l'an passé. En effet, 68 espaces ont été occupés par 56 exposants et la participation des représentants a totalisé 35 inscriptions complètes et 93 inscriptions de base.

Lors du banquet, trois prix honorifiques ont été remis à des membres de la profession :

- médaille de saint Éloi : docteur Paul Cusson;
- médaille de saint Éloi à titre posthume : docteur Serge Dea;
- prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec : docteur Sylvain Quessy.

Les résultats du sondage effectué auprès de tous les participants au congrès démontrent un taux de satisfaction élevé par rapport à la qualité du programme scientifique et à l'organisation générale de l'événement.

■ ADMISSION ■

Membres

Dr Jean Piérard, président
 Dr Gilles Fecteau
 Dr Roger Ruppanner

Mandat

Ce comité a pour mandat de surveiller l'admission à l'exercice et a été nommé par le Bureau, conformément au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis* et au *Règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation*.

Réalisations

Cinq réunions ont eu lieu cette année.

Après l'étude de 39 dossiers académiques, le comité a recommandé au Bureau de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation dans tous ces dossiers, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* de l'Ordre. Toutes les recommandations du comité ont été entérinées.

■ SPÉCIALISTES ■

Membres

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers
Dr André Desrochers
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dr Serge Messier
Dr Denis Vaillancourt

Mandat

Le comité a pour mandat d'examiner les demandes de certificats de spécialiste, d'évaluer les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation, de recommander au Bureau de reconnaître les équivalences acceptables et de répondre aux demandes du Bureau concernant les dossiers touchant les spécialistes.

Réalisations

Le comité a tenu une réunion durant l'année. Conformément à la recommandation du comité, les administrateurs du Bureau ont délivré un certificat de spécialiste en médecine interne des grands animaux et un certificat de spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie.

Le Bureau a entériné l'ajout de 16 nouvelles spécialités que le comité souhaite voir reconnaître au Québec. En ce sens, la demande de modification du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste* a été soumise à l'Office des professions du Québec.

Le comité a étudié la possibilité d'inclure certaines spécialités d'espèces à la liste des nouvelles spécialités. Le comité a recommandé au Bureau de reconnaître huit spécialités d'espèces. Ces spécialités devront être préalablement définies.

De plus, les critères donnant ouverture à un permis d'exercice restrictif pour les détenteurs d'un diplôme d'un Collège américain, dans une spécialité reconnue par l'Ordre, ont été établis. Le comité a recommandé au Bureau d'adopter les modifications nécessaires aux règlements pour créer une catégorie de permis restrictif de spécialiste et de le soumettre à l'approbation de l'Office des professions du Québec.

■ FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ■

Membres

Représentants de l'Ordre

Dre Suzanne Breton
Dre Christiane Gagnon
Dr Georges Lemire

Représentants de la Faculté

Dre Diane Blais
Dr Michel Carrier
Dr André Dallaire
Dr Raymond S. Roy

Représentants des étudiants

M. Jean-Sébastien Palerme, étudiant de 1^{re} année
Mme Caroline Léger, étudiante de 2^e année
M. Justin Rousselle, étudiant de 3^e année
Mme Julia Chamberlin, étudiante de 4^e année
Mme Mylène-Kim Leclerc, étudiante de 5^e année

Mandat

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité consiste à faire des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur le programme d'études, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

Réalisations

Le comité a tenu une réunion durant l'année.

Le comité a fait le point principalement sur les sujets suivants : les démarches effectuées auprès des instances gouvernementales pour la reconnaissance de 16 nouvelles spécialités, les développements relatifs à l'agrément de la Faculté de médecine vétérinaire par l'*American Veterinary Medical Association* et l'évaluation du premier cycle complété du nouveau curriculum de cinq ans.

COMITÉS AD HOC

■ ANTIBIORÉSISTANCE ■

Membres

Dr Alain Laperle, président
Dr André Broes
Dr Marcel Delorme
Dre Sarah Despatie
Dr Serge Messier
Dre Marie Nadeau
Dr Gérald Richard
Dr Walter Verhoeff

Mandat

Le comité doit rassembler de l'information sur l'antibiorésistance dans le but :

- d'établir un portrait de l'antibiorésistance;
- d'informer et sensibiliser les membres des différents domaines d'exercice;
- de proposer de la formation continue sur mesure;
- d'informer et positionner l'Ordre sur des préoccupations liées à l'antibiorésistance en regard de décisions à prendre, de messages à transmettre aux médias, d'appuis à apporter aux associations, etc.

Réalisations

Aucune réunion officielle n'a eu lieu durant l'année. Des consultations auprès des représentants du comité dans les différents domaines d'exercice de la médecine vétérinaire ont été effectuées en vue de préparer des recommandations qui seront déposées au Groupe Qualité à l'automne 2004.

■ LOI 169 ■

Membres

M. Réjean Pedneault, président
Dr Christian Cloutier
Dre Christiane Gagnon
Dr Yves Gosselin
Dre Sylvie Latour
Dr Georges Lemire
Dre Jadwiga Poray-Wybranowska
Dr Roger Sauvé

Mandat

Le comité a pour mandat d'étudier les enjeux et possibilités qu'engendre la Loi 169 sur l'exercice d'une profession en société pour les médecins vétérinaires et de faire rapport au Bureau.

Réalisations

Les travaux de rédaction du projet de règlement se poursuivent avec le conseiller juridique de l'Ordre à la suite des commentaires reçus de l'Office des professions du Québec.

■ TECHNICIENS EN SANTÉ ANIMALE ■

Membres

Dre Christiane Gagnon, présidente
Dr Jean-Luc Laberge
Dre Sylvie Latour
M. Réjean Pedneault

Mandat

Le comité a comme objectif d'investiguer les avenues pour autoriser les techniciens en santé animale à poser certains actes vétérinaires. Le mandat du comité consiste à :

- évaluer les paramètres législatifs;
- évaluer des avenues potentielles de fonctionnement et de structure;
- identifier des mécanismes de contrôle et de subordination;
- évaluer les conséquences administratives, financières, humaines et matérielles liées.

Réalisations

Le comité a tenu deux réunions durant l'année.

Un projet de règlement a été présenté à l'Office des professions du Québec. Il sera soumis à une consultation générale auprès des membres de l'Ordre dès que l'Office aura accordé son aval.

**MEMBRES ACTIFS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE
AU 31 MARS 2004
RÉPARTIS SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LES FONCTIONS PRINCIPALES**

Régions électorales (voir note)	01	02	03	04	05	06	07	08	09	H	F	Total
Pratique des grands animaux	29	5	38	0	9	6	4	18	6	93	22	115
Pratique bovine	23	11	64	1	13	46	13	74	3	198	50	248
Pratique ovine et caprine	1	1	0	0	0	0	0	1	0	2	1	3
Pratique porcine	0	1	10	0	0	13	3	20	2	34	15	49
Pratique équine	1	6	6	2	10	1	3	31	5	37	28	65
Pratique aviaire	0	0	2	1	0	1	2	3	0	6	3	9
Pratique des animaux aquatiques	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
Pratique des petits animaux	47	62	69	214	97	28	80	228	15	322	518	840
Pratique canine	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	2
Pratique Féline	1	3	0	7	0	0	0	1	0	0	12	12
Pratique des oiseaux exotiques	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	5	5
Enseignement	2	0	2	1	1	0	0	36	3	29	16	45
Recherche	2	6	1	7	0	0	0	18	10	23	21	44
Inspection des viandes	5	7	9	33	5	15	13	21	9	65	52	117
Contrôle des épizooties	3	10	7	5	8	3	1	8	12	29	28	57
Laboratoire de diagnostic	2	4	1	1	0	0	3	16	2	15	14	29
Animaux de laboratoire	0	2	0	12	1	0	2	4	7	14	14	28
Animaux sauvages et zoologiques	1	2	0	1	0	0	0	2	2	3	5	8
Médecine industrielle	0	1	3	1	0	2	2	6	0	12	3	15
Médecine de l'environnement	0	1	1	1	2	0	0	3	0	5	3	8
Enseignement collégial (TSA)	12	1	10	4	8	0	1	5	0	13	28	41
Administration	1	14	2	8	1	0	3	19	3	29	22	51
Animaux exotiques	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	3	3
Élevages exotiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	3	6	2	14	1	2	6	27	16	36	41	77
Total :	133	143	227	317	157	117	137	547	95	968	905	1873

Note : 01 = Est
02 = Québec
03 = Mauricie-Bois-Francs et Estrie
04 = Montréal
05 = Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides

06 = Chaudière-Appalaches
07 = Laval et Lanaudière
08 = Montérégie
09 = Autre

STATISTIQUES

1- Membres actifs au 31 mars 2004 : Femmes : 905 Hommes : 968 Total: 1 873

2- Répartition des médecins vétérinaires selon le statut professionnel :

Statut	au 31 mars 2004	Décédés
Actifs	1873	2
Retraités (incluant les membres honoraires)	222	4

3- Permis permanents émis durant l'année : 4

4- Permis temporaires émis durant l'année : 47

5- Certificats de spécialiste émis durant l'année : 2

6- Médecins vétérinaires décédés durant l'année : 6

Dr Armand Méthot	MON-49	Juin 2003
Dre Isabelle Lévesque	MON-79	Août 2003
Dr Armand Comeau	MON-56	Août 2003
Dre Andrée Quesnel	MON-83	Décembre 2003
Dr Charles Léonard	MON-57	Janvier 2004
Dr Laval St-Onge	MON-58	Février 2004

7- Le montant de la cotisation au 31 mars 2004 : 650 \$ + taxes

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

Rapport des vérificateurs

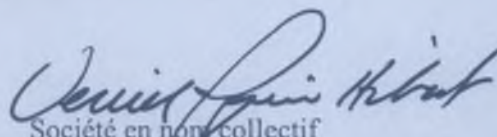
Aux administrateurs de
l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 12 mai 2004


Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
PRODUITS		
Administration générale (annexe A)	1 039 601 \$	1 031 504 \$
Inspection professionnelle	8 400	4 600
Développement professionnel	16 333	13 032
Publications (annexe B)	141 481	149 498
Congrès	237 526	289 568
Immeuble	73 867	74 152
Communications	23 281	31 554
	<u>1 540 489</u>	<u>1 593 908</u>
CHARGES		
Administration générale (annexe C)	472 427	430 869
Bureau et comités (annexe D)	59 586	56 633
Bureau du syndic (annexe E)	234 577	219 263
Développement professionnel (annexe F)	100 515	97 715
Inspection professionnelle (annexe G)	119 238	126 554
Publications (annexe H)	158 124	178 369
Communications	50 728	62 695
Immeuble (annexe I)	133 949	124 418
Assemblée générale	706	563
Rapport annuel	5 634	5 604
Remise des licences	-	1 373
Examen	4 631	4 631
Congrès	250 944	288 918
	<u>1 591 059</u>	<u>1 597 605</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(50 570) \$</u>	<u>(3 697) \$</u>

Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004		2003	
	Investis en immobilisations corporelles	Non Affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	442 691 \$	128 882 \$	571 573 \$	575 270 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(46 396)	(4 174)	(50 570)	(3 697)
Investissement en immobilisations corporelles	82 013	(82 013)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>478 308 \$</u>	<u>42 695 \$</u>	<u>521 003 \$</u>	<u>571 573 \$</u>

(Voir les notes complémentaires)

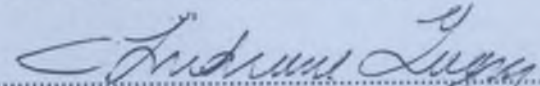
Bilan au 31 mars

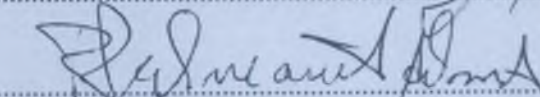
	2004	2003
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	902 511 \$	663 167 \$
Encaisse - Primes d'assurance	307 590	-
Obligations	-	202 993
Débiteurs	106 136	70 251
Frais payés d'avance	13 220	22 223
	1 329 457	958 634
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	759 382	749 099
DÉPÔT DE GARANTIE	1 500	1 500
	2 090 339 \$	1 709 233 \$

PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	262 885 \$	255 050 \$
Primes d'assurance responsabilité	307 590	-
Produits reportés	717 787	576 202
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	26 829	16 781
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	-	289 627
	1 315 091	1 137 660
DETTE À LONG TERME (note 5)	254 245	-
	1 569 336	1 137 660

ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	478 308	442 691
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	42 695	128 882
	521 003	571 573
	2 090 339 \$	1 709 233 \$

Au nom du conseil d'administration :

 , Présidente

 , Directeur général

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(50 570) \$	(3 697) \$
Ajustement pour:		
Amortissement des immobilisations corporelles	46 396	33 763
	(4 174)	30 066
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6)	430 128	158 181
	425 954	188 247
	-----	-----
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(25 334)	(23 972)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(56 679)	(15 245)
	(82 013)	(39 217)
	-----	-----
AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	343 941	149 030
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	866 160	717 130
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 6)	1 210 101 \$	866 160 \$
	=====	=====

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. L'Ordre est exempté des impôts sur les bénéfices. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Constatation des produits

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	<u>Méthodes d'amortis- sement</u>	<u>Durée/ Taux</u>
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

d) Imputation des charges

Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont répartis en fonction des salaires du personnel travaillant au bureau de l'Ordre.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2004</u>			<u>2003</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	85 000 \$	\$	85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment	704 743	89 839	614 904	632 522
Mobilier de bureau	46 105	25 729	20 376	25 470
Matériel informatique	96 849	57 747	39 102	6 107
	<u>932 697 \$</u>	<u>173 315 \$</u>	<u>759 382 \$</u>	<u>749 099 \$</u>

Selon l'évaluation municipale pour 2004, le terrain est évalué à 97 400 \$ et le bâtiment à 578 100 \$.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

4. CRÉDITEURS

	2004	2003
Fournisseurs	28 961 \$	53 116 \$
Jetons	10 469	13 769
Salaires	10 700	-
Frais courus	34 395	35 260
Intérêts courus	1 586	1 690
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	176 774	151 215
	<u>262 885 \$</u>	<u>255 050 \$</u>

5. DETTE À LONG TERME

	2004	2003
Emprunt de 400 000 \$, remboursable par versements mensuels de 3 727 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 6,65 %, échéant en avril 2012, renégociable en octobre 2008, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 699 904 \$	281 074 \$	306 408 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(26 829)	(16 781)
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	-	(289 627)
	<u>254 245 \$</u>	<u>- \$</u>

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2005	-	26 829 \$
2006	-	28 669 \$
2007	-	30 635 \$
2008	-	32 735 \$
2009	-	162 206 \$

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2004	2003
Débiteurs	(35 885) \$	(38 974) \$
Frais payés d'avance	9 003	(1 079)
Créditeurs	7 835	46 838
Primes d'assurance responsabilité	307 590	-
Produits reportés	141 585	151 396
	<u>430 128 \$</u>	<u>158 181 \$</u>

b) Intérêts payés

	2004	2003
Intérêts payés	17 700 \$	18 940 \$

c) Espèces et quasi-espèces

	2004	2003
Encaisse	902 511 \$	663 167 \$
Encaisse - Primes d'assurance	307 590	-
Obligations	-	202 993
	<u>1 210 101 \$</u>	<u>866 160 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

b) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt de l'Ordre est limité.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers s'établit comme suit:

- les justes valeurs des encaisses, des débiteurs, des créditeurs, des primes d'assurance responsabilité et des produits reportés correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme;
- la juste valeur actualisée de la dette à long terme est de 299 288 \$ lorsqu'on l'actualise au taux du marché qui correspond approximativement à 5 % en date du 31 mars 2004.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer au Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sont les suivants:

	2004	2003
Débiteurs:		
Débiteurs	17 501 \$	11 855 \$
Créditeurs:		
Fournisseurs	- \$	27 048 \$

9. ÉVENTUALITÉS

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, la mise en demeure est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2004.

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2004		2003
Cotisations des membres	991 681	\$	965 406
Inscriptions, admissions et examens	7 456		18 795
Amendes	18 278		25 245
Intérêts tirés de ressources non affectés	20 299		19 566
Autres	1 887		2 492
	<u>1 039 601</u>	\$	<u>1 031 504</u>

Annexe B - PUBLICATIONS

	2004		2003
Journal	124 733	\$	94 150
Revue	13 438		19 928
Répertoire des membres	3 310		35 420
	<u>141 481</u>	\$	<u>149 498</u>

Annexe C - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2004		2003
Salaires et charges sociales	311 597	\$	292 069
Fournitures	6 624		8 079
Frais de courrier	11 084		12 519
Délégation, déplacements et représentation	16 075		13 953
Contribution au conseil interprofessionnel	8 474		7 654
Impression	1 902		3 724
Services professionnels	28 863		23 068
La Professionnelle	-		1 156
Assurances	1 979		3 553
Frais bancaires	1 326		1 199
Abonnement	2 141		1 629
Frais de carte de crédit	11 449		10 037
Télécommunications	14 264		15 879
Service ménager	5 944		5 823
Créances douteuses	1 200		1 200
Entretien et réparations - équipements de bureau	14 737		5 878
Perfectionnement	5 990		7 304
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	<u>28 778</u>		<u>16 145</u>
	<u>472 427</u>	\$	<u>430 869</u>

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe D - BUREAU ET COMITÉS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Bureau	16 190 \$	14 073 \$
Administratif	2 857	3 481
Rémunération	50	300
Discipline	4 606	2 520
Comité de révision des plaintes	602	402
Inspection professionnelle	11 119	18 362
Revue	469	296
Médicaments	552	50
Formation en médecine vétérinaire	259	-
Arbitrages des comptes	180	-
Ad hoc	20 425	16 356
Bien-être des animaux	1 083	793
Spécialistes	764	-
Reconnaissance du mérite	430	-
	<u>59 586 \$</u>	<u>56 633 \$</u>

Annexe E - BUREAU DU SYNDIC

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Salaires et charges sociales	197 424 \$	185 060 \$
Entretien d'équipements	433	35
Fournitures et poste	1 078	1 029
Délégation, déplacements et représentation	2 919	3 389
Télécommunications	491	535
Services juridiques	30 558	25 659
Investigateurs	135	2 856
Expertise/témoins	1 144	700
Autres	395	-
	<u>234 577 \$</u>	<u>219 263 \$</u>

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars

Annexe F - DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

	2004	2003
Salaires et charges sociales	93 048 \$	89 094 \$
Formation à distance	992	1 155
Délégation, déplacements et représentation	710	1 254
Fournitures et poste	1 822	2 046
Impression	3 943	4 166
	<u>100 515 \$</u>	<u>97 715 \$</u>

Annexe G - INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2004	2003
Salaires et charges sociales	62 342 \$	59 404 \$
Fournitures et poste	1 235	2 284
Télécommunications	93	126
Honoraires - inspecteurs	38 580	41 625
Frais de déplacements - inspecteurs	16 988	17 857
Impression	-	5 258
	<u>119 238 \$</u>	<u>126 554 \$</u>

Annexe H - PUBLICATIONS

	2004	2003
Salaires et charges sociales	68 739 \$	63 725 \$
Rédaction	13 800	12 780
Fournitures et poste	15 222	15 465
Traductions	880	3 903
Impression	59 447	82 460
Autres	36	36
	<u>158 124 \$</u>	<u>178 369 \$</u>

Annexe I - IMMEUBLE

	2004	2003
Assurances	4 482 \$	4 232 \$
Courtage	-	4 971
Énergie	33 887	29 598
Entretien et réparations	36 035	24 854
Taxes et permis	22 640	22 514
Intérêts sur la dette à long terme	19 287	20 631
Amortissement du bâtiment	17 618	17 618
	<u>133 949 \$</u>	<u>124 418 \$</u>

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2004

Rapport des vérificateurs

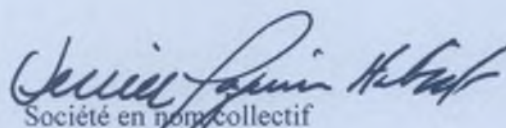
Aux membres de
**PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS
VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan du PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint-Hyacinthe,
le 12 mai 2004


Société en nom collectif
Comptables agréés

Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars

	2004	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES		
Ristourne - La Capitale	7 997 \$	- \$
Intérêts - La Capital	5 073	-
Intérêts - autres	9 584	16 579
Dividendes	3 322	3 069
Primes d'assurance	-	336 700
	<u>25 976</u>	<u>356 348</u>
CHARGES		
Prime de base	-	111 946
Gestion du fonds	22 099	32 800
Comité des sinistres	1 435	1 815
Informations et prévention aux assurés	4 510	6 649
Frais du courtier	-	30 000
Frais de réclamations et indemnités	-	52 595
Provision pour réclamations	-	56 779
Services professionnels	1 750	2 000
Perte sur ajustement de la provision pour réclamations	65 626	-
	<u>95 420</u>	<u>294 584</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(69 444) \$</u>	<u>61 764 \$</u>

Avoir des membres pour l'exercice terminé le 31 mars

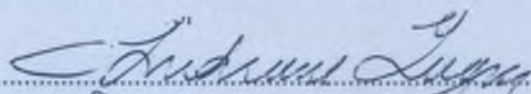
	2004			2003
	Fonds de gestion du risque	Non Affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	- \$	463 678 \$	463 678 \$	401 914 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	13 070	(82 514)	(69 444)	61 764
Affectation d'origine interne (note 8)	<u>150 000</u>	<u>(150 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>163 070 \$</u>	<u>231 164 \$</u>	<u>394 234 \$</u>	<u>463 678 \$</u>

(Voir les notes complémentaires)

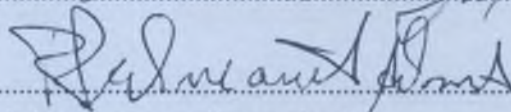
Bilan au 31 mars

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	215 764 \$	573 538 \$
Obligations	-	117 311
Clients (note 3)	7 997	27 431
	<u>223 761</u>	<u>718 280</u>
PLACEMENTS (note 4)	98 202	98 202
PLACEMENT - LA CAPITALE (note 5)	155 073	-
	<u>477 036 \$</u>	<u>816 482 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	35 459 \$	74 774 \$
Provision pour réclamations (note 7)	47 343	81 601
Produits reportés	-	196 429
	<u>82 802</u>	<u>352 804</u>
<u>AVOIR DES MEMBRES</u>		
ACTIFS NETS FONDS DE GESTION DU RISQUE	163 070	-
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	231 164	463 678
	<u>394 234</u>	<u>463 678</u>
	<u>477 036 \$</u>	<u>816 482 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :



Présidente



Directeur général

(Voir les notes complémentaires)

Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(69 444) \$	61 764 \$
Ajustement pour :		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	<u>(250 568)</u>	<u>151 229</u>
	<u>(320 012)</u>	<u>212 993</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	<u>(155 073)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(475 085)</u>	<u>212 993</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>690 849</u>	<u>477 856</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 9)	<u><u>215 764</u></u> \$	<u><u>690 849</u></u> \$

(Voir les notes complémentaires)

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Ce programme servait à créer un fonds de stabilisation des primes futures d'assurance responsabilité professionnelle pour les membres qui y participaient selon les termes du règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires. Il a été abandonné le 31 mars 2003.

Le 1 avril 2003, l'Ordre a signé une convention du fonds de gestion du risque avec La Capitale qui a pour but de regrouper les opérations du programme de responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre. Le fonds assure une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Ce fonds est présenté distinctement à l'avoir des membres.

Une fois les obligations rencontrées au niveau de l'ancien programme d'assurance, le solde restant à l'avoir des membres sera transféré au niveau des actifs nets des états financiers de l'Ordre dans un fonds distinct, puisque ce fonds est issu des membres participants seulement.

Le fonds de gestion du risque est l'entière propriété de l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition sauf dans le cas d'une moins-value durable. Dans un tel cas, la valeur comptable des placements est réduite pour tenir compte de cette moins-value durable.

c) Provision pour réclamations

La provision pour réclamations est calculée en fonction d'une évaluation des pertes estimatives sur réclamations produites en fin d'exercice, en tenant compte du plafond des pertes par sinistre et par période d'assurance. Cette évaluation est déterminée par l'assureur.

3. CLIENTS

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Réguliers	-	\$	383
Apparentés	-		27 048
Ristourne - La Capitale	<u>7 997</u>		<u>-</u>
	<u>7 997</u>	\$	<u>27 431</u>

4. PLACEMENTS

	<u>2004</u>		<u>2003</u>
Placements de portefeuille, à la valeur d'acquisition :			
Actions cotées en bourse (valeur boursière : 128 112 \$, 85 149 \$ en 2003)	<u>98 202</u>	\$	<u>98 202</u>

5. PLACEMENT - LA CAPITAL

Il s'agit d'un fonds de stabilisation de primes géré par l'assureur. Ce placement porte intérêts au taux des obligations du Canada majoré de 0,5 % avec un taux minimum de 4 %. De plus, une partie du surplus d'opération de l'assureur est retournée au Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sous forme de ristourne selon l'indice de perte du programme. Par contre, tant que le fonds de stabilisation n'aura pas atteint 500 000 \$, les intérêts et les ristournes seront ajoutés directement au fonds.

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

6. CRÉDITEURS

	2004	2003
Fournisseurs:		
Réguliers	16 458 \$	61 419 \$
Apparentés	17 501	11 855
	33 959	73 274
Frais courus	1 500	1 500
	35 459 \$	74 774 \$

7. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS

Au 31 mars 2004, le Programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre avait accumulé une provision pour réclamations d'un montant de 47 343 \$ qui se répartit comme suit :

	2004	2003
2001	- \$	4 246 \$
2002	-	20 576
2003	47 343	56 779
	47 343 \$	81 601 \$

8. AFFECTATION GREVANT L'AVOIR DES MEMBRES

En juin 2003, le Bureau de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a décidé par résolution interne de transférer un montant de 150 000 \$ de l'avoir des membres non affecté pour constituer un fonds de gestion du risque.

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2004	2003
Clients	19 434 \$	(27 330) \$
Créditeurs	(39 315)	30 492
Produits reportés	(196 429)	196 429
Provision pour réclamations	(34 258)	(48 362)
	(250 568) \$	151 229 \$

Notes complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Espèces et quasi-espèces

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Encaisse	215 764 \$	573 538 \$
Obligations	-	117 311
	<u>215 764 \$</u>	<u>690 849 \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers s'établit comme suit:

- les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et de la provision pour réclamations correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme;
- les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière;
- la juste valeur du placement - La Capitale correspond approximativement à sa valeur comptable étant donné que le placement est composé de liquidités.

SA RAISON D'ÊTRE

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC EST UN ORGANISME CONSTITUÉ EN VERTU DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DE LA *LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES* QUI REGROUPE TOUS LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC, POUR ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC.

SA MISSION

PROMOUVOIR UNE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE QUALITÉ POUR PROTÉGER LE PUBLIC ET POUR CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX AINSI QU'AU MAINTIEN DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

SES MOYENS

CONTRÔLER L'ADMISSION À L'EXERCICE, LA FORMATION CONTINUE, L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, LA DÉONTOLOGIE ET LA DISCIPLINE EN APPLIQUANT LES RÈGLEMENTS ADOPTÉS POUR LE FAIRE.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7

| ☎ [450] 774-1427 | [800] 267-1427 | ☐ [450] 774-7635 | omvq@omvq.qc.ca | www.omvq.qc.ca |